



Professeur d'Enseignement Artistique (PEA) - Théâtre (H/F)

Employeur : Ville de Paris
Recruteur : Etienne VANDIER

Demande d'ouverture du poste aux contractuels : Non
Type d'emploi : Emploi permanent
Filière : Culturelle et enseignement
Catégorie : A
Corps : Professeur d'enseignement artistique
Spécialité : Art dramatique
Emploi fonctionnel : Non
Métier : Enseignant(e) artistique
Grade : PROF.CONSERV CL.N
Poste à pourvoir à partir du : 01/09/2024
Management d'équipe : Non
Poste télétravaillable : Non
Localisation : 75019 PARIS

Comment et avec qui travaillez-vous ?

Sous l'autorité du directeur du conservatoire, en lien étroit avec la secrétaire générale et en collaboration avec le conseiller aux études

L'enseignant artistique travaille pour un ou plusieurs des 18 conservatoires parisiens – CMA) et/ou CRR de Paris – qui ont pour mission centrale de dispenser un enseignement artistique spécialisé en danse, musique et théâtre, conduisant à une pratique amateur autonome ou préprofessionnelle. Ils mettent aussi en œuvre de l'Éducation artistique et culturelle (EAC). Leur rôle, mission et organisation pédagogique respectent les textes-cadres du ministère de la Culture et les textes réglementaires de la Ville de Paris.

Le CMA19 dispense des cours à env. 1500 élèves en musique, danse et théâtre. Il compte 140 professeurs, acteurs de la politique municipale d'EAC, dont nombreux contribuent aux ateliers TAP écoles primaires, et aux PSMD pour chaque enfant de CP ; 13 personnes constituent l'équipe administrative.

Il travaille dans le strict respect de la déontologie encadrant la relation pédagogique et des droits et devoirs des agents publics. Il est intégré à l'équipe pédagogique et participe à la réflexion collégiale de l'établissement, aux échanges pédagogiques, aux projets collectifs et transversaux et à l'action culturelle. Il évalue ses élèves et les prépare, le cas échéant, à se présenter aux examens prévus dans le cadre du cursus. Il peut intervenir hors les murs, au titre des actions partenariales conduites par le conservatoire rayonnant sur son territoire, et contribuer aux actions proposées par le Bureau des Enseignements Artistiques et des Pratiques Amateurs (BEAPA), dont il relève.

Quelles sont vos missions ?

Le PEA atteste d'un parcours artistique de haut niveau, maîtrise les référents culturels de sa spécialité et de sa discipline.

Il mobilise, actualise et développe ses connaissances pour participer à une démarche de recherche et de veille artistique.

Il enseigne auprès tous les publics, et en conformité avec le Règlement des Études théâtrales de la Ville de Paris. Il évalue ses élèves et les accompagne, le cas échéant, vers leur présentation aux examens prévus dans le cadre du cursus. Il peut être amené à intervenir en dehors des murs de son établissement de rattachement, au titre des actions partenariales conduites par le conservatoire rayonnant sur son territoire.

Le cas échéant, il peut se voir confier des missions de coordination.



Qu'attend-on de vous ?

Formation souhaitée : CA aux fonctions de professeur d'Art dramatique ou décision favorable d'une commission d'équivalence ; formation artistique et/ou pédagogique de niveau supérieur

Compétences requises :

• **Savoir-faire :**

- Expérience professionnelle, artistique et pédagogique, récente et avérée.
- Ouverture à des pratiques pédagogiques diversifiées et adaptabilité à tous les publics ;
- Capacité à formaliser et conduire des projets pédagogiques, artistiques et culturels ;
- Capacité à s'intégrer dans une équipe pédagogique et dans le fonctionnement du réseau des conservatoires parisiens ;
- Capacité à animer une équipe et à organiser la concertation pédagogique.

• **Connaissances professionnelles :**

- Connaissance des répertoires (dans leurs diversités) et des courants contemporains de la création ;
- Veille sur l'actualité artistique et capacité à situer sa pratique dans un contexte historique et social ;
- Maîtrise d'outils et de méthodes pédagogiques permettant d'accompagner la progression des élèves,
- Connaissance du fonctionnement des conservatoires et de leurs missions de service public ;
- Connaissance et respect des droits et devoirs des fonctionnaires, mise en œuvre du plan parisien de prévention des violences sexistes et sexuelles.

Les plus :

Les particularités du poste ?

- CMA19 ouvert du lundi au vendredi de 9h30 à 21h30 et le samedi de 9h00 à 18h00 ;
- La durée hebdomadaire des cours est fixée à 16 heures de face à face pédagogique, selon les modalités adaptées à à l'ensemble des conservatoires parisiens ;
- Travail le soir et/ou le samedi ;
- Congés en période de vacances scolaires.

La Ville de Paris et le CASVP accompagnent leurs agentes et agents en situation de handicap. Elle met en place des aménagements à toutes les étapes de leur carrière et quelles que soient les particularités de leur poste.

Processus de recrutement :

Vous êtes en situation de handicap et vous avez besoin d'un aménagement pour participer à l'entretien de recrutement (ex. interprète en langue des signes françaises), contactez drhhandicap@paris.fr

Rémunération :

Votre rémunération à titre indicatif, montant net mensuel avant impôt :

- Débutant (ou junior) : 1781 €
- Confirmé : 2099 €
- Des compléments seront possibles en fonction des missions.

Contact :

Etienne Vandier, Directeur du Conservatoire Jacques Ibert

Tél : 06 87 97 09 23 - Courriel : etienne.vandier@paris.fr

Candidature à déposer sur le site : <https://conservatoires.paris.fr/p/2864-recrutement-dans-les-conservatoires>